



Le journal du **SMICTOM**

Journal d'information édité par le SMICTOM du Chinois
www.smictom.com | N°48 - Été 2018



DOSSIER



Le tri c'est facile quand on en a compris les clefs !



ÉDITO

PHILIPPE MASSARD,
PRÉSIDENT DU SMICTOM
DU CHINOIS
PAGE 2

TRUCS ET ASTUCES...

**POINT SUR LES DATES
DE CONSOMMATION**
PAGE 2

ZOOM SUR...

**PROCHAINE JOURNÉE
« PORTES OUVERTES »**
PAGE 3

INFOS SUR...

LES COLLECTES ESTIVALES
PAGE 3

INFOS SUR...

**DISTRIBUTIONS
DE COMPOSTEURS**
PAGE 3

RAPPEL...

**2019 : RÉORGANISATION
DE LA COLLECTE**
PAGE 4

MÉMO DE TRI

PAGES 5 ET 6

ABÉCÉDAIRE DES DÉCHETS

PAGES 7 ET 8

DOSSIER

**LE TRI C'EST FACILE QUAND
ON EN A COMPRIS LES CLEFS!**
PAGE 9 À 11

COLLECTE

LES PROCHAINS FÉRIÉS 2018
PAGE 12

JEU

À TOI DE JOUER !
PAGE 12

www.smictom.com



Philippe Massard, Président du SMICTOM du Chinonais



Des astuces pour mieux trier !

Cela fait de nombreuses années que le tri des déchets est mis en place sur le territoire, pourtant nous constatons que certains déchets questionnent toujours les usagers. Ce journal a donc pour but de vous présenter le tri sous différents aspects et de vous donner les différentes clefs qui vous seront utiles pour comprendre et mieux trier. L'objectif final est de réduire le poids des déchets résiduels jetés dans le sac noir et ainsi de pouvoir recycler ou valoriser des déchets qui ont droit à une deuxième vie.

Les emballages dans le sac jaune – en page 9

Une grande partie des emballages peut être recyclée et ainsi permettre de fabriquer de nouveaux emballages ou objets, il faut juste les avoir identifiés.

• Le plastique nous met dans tous nos états

Les plus grosses erreurs que nous retrouvons dans nos refus de tri se trouvent dans les déchets en plastique. La chose à retenir en cas de doute, est que seuls les emballages sous forme de bouteille ou de flacon sont triés dans le sac jaune. Tous les autres vont dans le sac noir. D'ici quelques années nous serons en mesure de récupérer tous les emballages plastiques. En attendant sachez que les erreurs de tri coûtent très cher à la collectivité et donc aux administrés.

• Les autres emballages à recycler

Les trois autres familles posent moins de questions puisque qu'il n'y a pas de particularité. En effet, nous pouvons jeter tous les cartons (à des formats adaptés au sac), toutes les briques alimentaires ainsi que tous les emballages métalliques (fer et aluminium).

Les papiers dans le conteneur à papiers ou le sac bleu (jusqu'à fin 2018) – en page 10

Pas besoin de se poser de questions, puisque tous les papiers sont recyclables. En effet, vous l'aurez compris, il ne tient qu'à nous de réduire les besoins en matières premières.

Les verres dans le conteneur à verre – en page 10

Tous les emballages en verre peuvent être jetés dans le conteneur. De plus, chaque bouteille en verre sera recyclée en une bouteille en verre et ce indéfiniment.

Le compostage – en page 11

C'est une habitude à prendre mais quand on comprend les grands principes, et surtout qu'il est important de bien mélanger ses déchets fermentescibles humides avec d'autres secs, on a trouvé la clef d'un compost réussi.

En cas de doute sur le tri d'un déchet ou pour toute question relative à la collecte, au tri, au recyclage et au compostage, l'équipe du SMICTOM se tient à votre disposition.



Point sur les dates de consommation

La DLC ?

Date Limite de Consumation

La DLC est apposée pour les produits rapidement périssables.

“À consommer jusqu'au...”

Cette mention concerne les produits réfrigérés périssables.

Exemple d'étiquette :

“À consommer jusqu'au
25 décembre 2018”

Cela signifie que s'il n'est pas consommé, il faut jeter le produit le 25 décembre 2018.



- Ne pas dépasser la date indiquée.
- Le consommer alors que la DLC est dépassée présente des risques pour la santé.
- Ne pas congeler un aliment dont la DLC est toute proche, déjà atteinte ou dépassée.

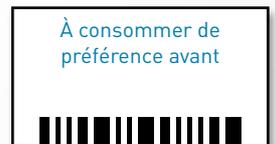


La DDM ?

Date de Durabilité Minimale

La DDM informe le consommateur sur la période de temps pendant laquelle un aliment conserve toutes ses propriétés spécifiques (teneur en nutriments, vitamines, salubrité,...).

“À consommer de préférence avant...”



Mentions obligatoires

Durabilité effective du produit

À consommer de préférence avant le 25/12/2018 (date précise)

Le produit peut être consommé dans une période inférieure à 3 mois après la date mentionnée- soit à consommer avant le 25/03/2019.

À consommer de préférence avant fin 12/2018 (mois + année)

Le produit peut être consommé 18 mois après sa date, jusqu'à juin 2020.

À consommer de préférence avant fin 2018 (année)

Une fois la DDM dépassée, le produit ne présente pas de risque pour la santé mais il faut s'assurer que l'emballage n'est pas détérioré.

ZOOM SUR...



Prochaine journée « Portes ouvertes » du centre de tri des matériaux à recycler : le samedi 06 octobre 2018

Comprendre c'est l'objectif de cette journée :

- Comprendre les consignes de tri ;
- Comprendre les modalités de collecte et de tri sur la chaîne ;
- Comprendre la finalité de ce tri ;
- Comprendre tous les objectifs environnementaux et financiers.

Venez donc nombreux et en famille le samedi 06 octobre 2018, pour découvrir tous les aspects du tri et du recyclage !



INFOS SUR...



Les collectes estivales :

Depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 30 septembre 2018, une collecte supplémentaire des ordures ménagères (sacs noirs uniquement) est effectuée dans les communes suivantes :

- Beaumont-en-Véron le lundi matin
- Chinon (centre-ville) le samedi matin
- Huismes le lundi matin
- Savigny-en-Véron le jeudi matin

Pensez à sortir vos sacs la veille au soir, car les heures de collecte peuvent varier !



INFOS SUR...



ÉTÉ- AUTOMNE 2018 Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Le mardi 17 juillet de 09h30 à 12h30
- Le mercredi 1^{er} août de 09h30 à 12h30
- Le vendredi 17 août de 09h30 à 12h30
- Le lundi 27 août de 14h30 à 17h30
- Le jeudi 13 septembre de 09h30 à 12h30
- Le mardi 25 septembre de 14h30 à 17h30
- Le mercredi 10 octobre de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 25 octobre de 14h30 à 17h30
- Le vendredi 09 novembre de 09h30 à 12h30
- Le lundi 19 décembre de 14h30 à 17h30

Elles seront également présentes sur les marchés, de 9h00 à 13h00 pour vous permettre de vous équiper d'un composteur, mais aussi pour répondre à vos questions :

- Le mercredi 20 juin à AZAY-LE-RIDEAU (place de la République)
- Le jeudi 21 juin à CINQ-MARS-LA-PILE (parking de la Poste)
- Le vendredi 29 juin à AVOINE (parking à proximité du Carrefour City)
- Le jeudi 05 juillet à CHINON (place Mirabeau)
- Le vendredi 06 juillet à RICHELIEU (place du Marché)
- Le mercredi 11 juillet à AZAY-LE-RIDEAU (place de la République)
- Le jeudi 12 juillet à CINQ-MARS-LA-PILE (parking de la Poste)

Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h.

Composteur en plastique

Seul
20€

Le KIT
23€



Composteur : 320 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Composteur en bois

Seul
25€

Le KIT
28€



Composteur : 300 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Réservations, informations complémentaires et conditions de l'offre, disponibles auprès du SMICTOM du Chinonais.



ORDURE MÉNAGÈRES : réorganisation de la collecte sur le territoire du SMICTOM à partir de 2019

CE QUI VA CHANGER EN 2019

Différents cas de figure sur un même territoire :

Selon ce qui a été étudié avec les communes, voici les 3 cas de figure qui seront mis en place sur le territoire :

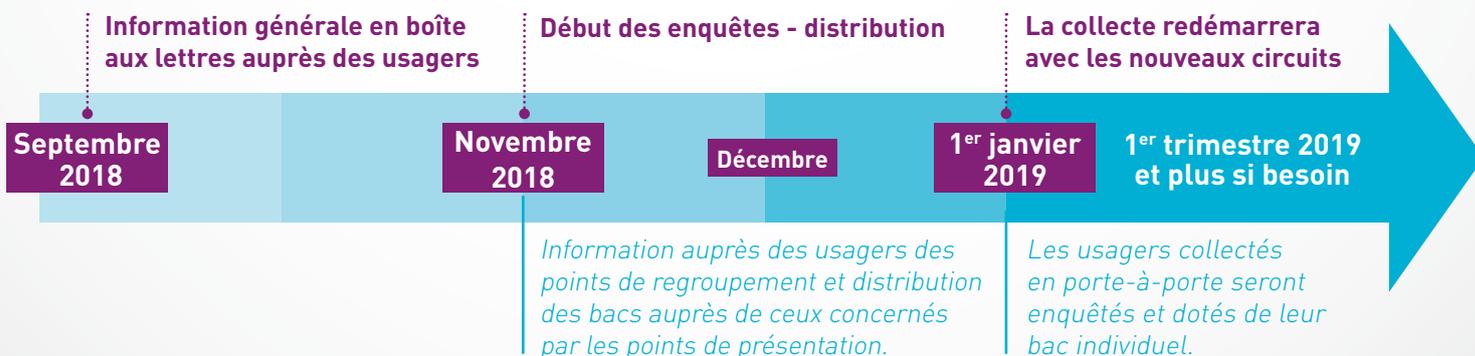


Les papiers en point d'apport volontaire pour tous :



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Information tout au long de l'opération sur différents supports (journal du SMICTOM, site internet, page facebook, presse écrite et radio, supports communaux, etc.).

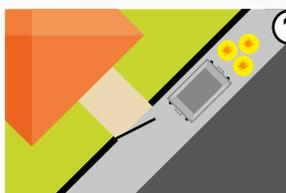


À ce stade, le SMICTOM n'est pas en mesure de répondre aux différentes questions afférentes à votre situation personnelle. Attendez le passage de l'enquêteur qui vous expliquera tout directement !

Attention !

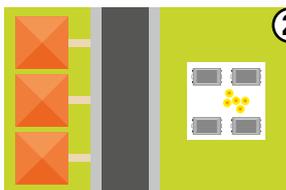
Les enquêteurs ne passeront à votre domicile qu'à partir de novembre. Afin de vous garantir leur identité, les agents seront dotés de signes distinctifs du SMICTOM et seront obligatoirement munis de leur pièce d'identité. Sachez également qu'ils ne vous poseront que des questions nous permettant d'identifier votre foyer et la dotation du volume du bac. Aucune autre demande, ni contre partie ne seront demandées.

- Un bac individuel pour les ordures ménagères (nouveau) et des sacs jaunes pour le recyclable (comme actuellement)



① BAC INDIVIDUEL EN PORTE-À-PORTE

Le bac et les sacs jaunes seront à présenter devant l'habitation.



② BAC INDIVIDUEL EN POINT DE PRÉSENTATION

Le bac et les sacs jaunes seront à regrouper avec ceux de plusieurs voisins à un point plus éloigné.

→ à présenter la veille du jour de collecte

- Des bacs collectifs pour les ordures ménagères et les déchets à recycler



③ BACS COLLECTIFS EN POINT DE REGROUPEMENT

Les bacs resteront en permanence.

→ les sacs peuvent être déposés 7j / 7

MÉMO À DÉTACHER ET À CONSERVER

Cochez vos jours de collecte :



Lun Mar Mer Jeu Ven Sam



Lun Mar Mer Jeu Ven Sam

Uniquement sur les secteurs concernés jusqu'à fin 2018



Lun Mar Mer Jeu Ven Sam

Les emballages à recycler

- Bien vider
- Laisser les bouchons vissés
- Essayer de les aplatis



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Emballages métalliques



Petits cartons et cartonnettes



Briques alimentaires



Tous les papiers

Enlever les films en plastique. Pas de papiers alimentaires et de mouchoirs.



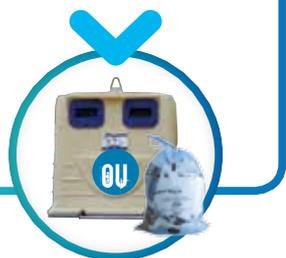
Journaux, magazines, publicités, prospectus



Livres, cahiers, catalogues, annuaires



Toutes les enveloppes, courriers, feuilles de papier



Le verre recyclable

- Bien vider
- Enlever les bouchons et couvercles



Pots et bocaux Bouteilles



Les déchets fermentescibles

Si vous ne pouvez pas composter, jetez-les dans le sac noir ou en déchèterie pour les déchets verts (tonte, feuilles, branchages) *

Ne pas mettre de viande, de poisson ou d'os. Alternier les couches et aérer.



Épluchures (fruits et légumes), restes de repas d'origine végétale



Sachets de thé, marc et filtres à café

Fleurs fanées



* Tontes de pelouse et feuilles mortes (petites quantités)



* Petits branchages broyés



Les déchets ménagers non recyclables

Ne pas jeter les déchets verts, les équipements électriques et électroniques dans le sac noir, mais les apporter à la déchèterie.



Autres déchets en plastique



Barquettes en plastique et polystyrène



Vaisselle (verre, porcelaine, plastique...)



Déchets souillés



SMICTOM du Chinonais
24, place Jeanne d'Arc - BP 203
37502 CHINON CEDEX
smictomduchinonais@smictom.com

0 800 196 595 Service & appel gratuits

www.smictom.com



Un mémo du tri pour ne plus se tromper !

Les horaires

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Azay-le-Rideau ZA La Loge ☎ 02 47 45 43 88	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Rivarenes ZI de la Gare ☎ 02 47 95 58 10	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 FERMÉE
Saché ZA La Châtaigneraie ☎ 02 47 73 25 52	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00
Chinon Route de Huismes ☎ 02 47 98 06 56	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
La-Roche-Clermault ZI La Pièce des Marais ☎ 02 47 95 96 34	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Savigny-en-Véron ZI Le Sauget ☎ 02 47 58 94 19	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Noyant-de-Touraine ZA La Justice ☎ 02 47 65 88 27	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Ports-sur-Vienne Les Maisons rouges ☎ 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
L'Île Bouchard Rue Saint-Lazarre ☎ 02 47 97 02 14	FERMÉE 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00
Richelieu ZA Champigny-Richelieu ☎ 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Cinq-Mars-la-Pile ZI de l'Europe ☎ 02 47 96 56 86	FERMÉE 14h00 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 14h00-18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00



RAPPELS



Même à l'intérieur des véhicules



Tous les dépôts sauvages feront l'objet d'un signalement (cf. ARTICLE R 632-1 du Code Pénal - Extrait)



Respect des consignes données par l'agent d'accueil



Interdiction de monter sur les garde-corps et de descendre dans les bennes

Carte d'accès à présenter **obligatoirement** lors de chacun de vos passages en déchèterie.

Les déchets acceptés



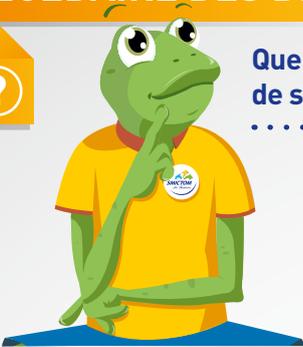
	Gravats inertes	Déchets verts	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout-venant	D3E* Ampoules**	Piles	Déchets toxiques et dangereux***	Huile de vidange, filtres, batteries	Cartouches d'encre, radiographies	Emballages en verre	Papiers	Textiles, Linges, Chaussures	Autres
--	-----------------	---------------	------------	---------	------	-------------	-----------------	-------	----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	---------------------	---------	------------------------------	--------

Azay-le-Rideau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Rivarenes	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	---
Saché	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	---
Chinon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
La-Roche-Clermault	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Savigny-en-Véron	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Huile de friture
Noyant-de-Touraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	---
Ports-sur-Vienne	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	---
L'Île Bouchard	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Richelieu	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Cinq-Mars-la-Pile	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	---

*Appareils électriques et électroniques. - **Basse consommation.

*** Peintures, acides, bases, solvants, aérosols non vidés, produits phytosanitaires et néons.

ABÉCÉDAIRE DES DÉCHETS À DÉTACHER ET À CONSERVER



Que faire de mon déchet ? Avant de jeter un objet ou un matériau, il est recommandé de se demander si son état ne permettrait pas de lui assurer une seconde vie !

	Sac jaune (emballages)	Conteneur ou sac bleu (papiers)	Conteneur vert (verre)	Composteur (déchets fermentescibles)	Sac noir (ordures ménagères)	Déchèterie	Distributeur, magasin, (reprise 1 pour 1)	Autres
A érosols pleins						✓		
A érosols vides	✓							
A nnuaires		✓						
A mianté (plaques en fibrociment...)								Centres spécialisés
A mpoules						✓		Nombreux magasins
B ag in box "fontaine à vin"	✓ le carton				✓ la poche			
B alayures					✓			
B arquettes aluminium vides	✓							
B arquettes de jardinage, pots de fleurs					✓	✓		
B arquettes en plastique, polystyrène (viande, légumes, glace...)					✓			
B atteries de voiture						✓		Certains garagistes
B idons vides (combustible, pétrole...)	✓							
B ocaux en verre			✓					
B ois						✓		
B oîtes à camembert en bois					✓			
B oîtes à camembert en carton	✓							
B oîtes de conserve vides	✓							
B oîtes à œufs en carton	✓							
B oîtes à œufs en plastique ou polystyrène					✓			
B oîtes à œufs en polystyrène					✓			
B oîtes métalliques (thé, café, biscuits...)	✓							
B ouchons en plastique (dans le sac jaune: vissés sur les bouteilles)	✓							Associations
B ouchons autres matières					✓			
B outeilles en verre (sans bouchon)			✓					
B outeilles en plastique	✓							
B outeilles de gaz							✓	Point de vente de la marque de votre bouteille
B riques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...)	✓							
C anettes métalliques vides	✓							
C artons d'emballages non souillés (céréales, médicaments...)	✓							
C artons d'emballages souillés (pizzas, hamburgers...)					✓			
C artons (gros volume)						✓		
C artouches d'encre et toner						✓		Nombreux magasins
C atalogues		✓						
C endres de cheminée (en petite quantité dans le composteur)				✓	✓			
C D, DVD, cassettes, VHS					✓			Associations
C haussures								Borne textile ou association
C ouches culottes					✓			
C ouvercles en métal des pots en verre	✓							
C ubitainers en plastique	✓							
D échets de soin ou DASRI (aiguilles, seringues...)								Certaines* pharmacies
D échets verts (tonte, feuilles, branchage...)				✓		✓		
É crans (télévision, ordinateurs...)						✓	✓	
É lectroménager (petit et gros)						✓	✓	
E mballages de café					✓			
E mballages cartonnés souillés (ou contenant des restes)					✓			
É pluchures				✓	✓			
F errailles						✓		
F ilms en plastique (autours des revues, prospectus...)					✓			
F iltres à café et dosettes souples (avec marc de café)				✓	✓			
F lacons de produits d'entretien en plastique (vides)	✓							
F lacons de produits d'hygiène en plastique (vides)	✓							
F leurs fanées				✓	✓			
G ravats						✓		

Pour toute question ou complément d'information, contactez-nous :

www.smictom.com

0 800 196 595

Service & appel gratuits



	Sac jaune (emballages)	Conteneur ou sac bleu (papiers)	Conteneur vert (verre)	Composteur (déchets fermentescibles)	Sac noir (ordures ménagères)	Déchèterie	Distributeur magasin (reprise 1 pour 1)	Autres
Hifi, vidéo						✓	✓	
Huiles de vidange						✓		
Jouets						✓	✓	
Journaux		✓						
Lecteurs CD, DVD						✓	✓	Associations
Linge								Borne textile ou association
Lingettes					✓			
Litières d'animaux					✓			
Magazines		✓						
Magnétoscopes						✓	✓	
Matelas						✓		
Médicaments (sans ou avec son carton d'origine)								Pharmacies*
Miroirs						✓		
Moquette						✓		
Mouchoirs en papier					✓			
Néons, tubes fluorescents						✓		Nombreux magasins
Papiers (de bureau, prospectus)		✓						
Papiers absorbants (essuie-tout, serviettes en papier blanc)					✓			
Papier cadeau					✓			
Papiers gras, sales					✓			
Papiers peints					✓			
Peintures						✓		
Petits électroménagers						✓	✓	
Piles						✓		Nombreux magasins
Plastiques emballant les aliments					✓			
Pneus							✓	
Polystyrènes					✓	✓		
Pots en plastique (fleurs, yaourts, crèmes fraîches...)					✓			
Pots en terre (fleurs...)						✓		
Pots en verre (sans couvercle)			✓					
Prospectus		✓						
Radiographies						✓		
Recharges en plastique (produits d'entretien et d'hygiène)					✓			
Résidus, poussières					✓			
Restes de repas (végétal)				✓	✓			
Restes de repas (autre)					✓			
Sachets de thé et tisane				✓	✓			
Sacs en papier	✓							
Sacs en plastique					✓		✓	
Solvants						✓		
Téléphone						✓	✓	Nombreux magasins
Textile (vêtements...)								Borne textile ou association
Tissus souillés						✓		
Tonte de pelouse				✓		✓		
Tubes en plastique (dentifrice, crème, mayonnaise...)					✓			
Vaisselle (en verre, porcelaine...)					✓	✓		
Vaisselle jetable en carton (souillée)					✓			
Vaisselle jetable en plastique					✓			
Vernis (bricolage)						✓		
Végétaux				✓		✓		
Vêtements								Points spécifiques Associations
Vitres						✓		

* dans le sac noir - si vous ne possédez pas de composteur

* les jouets électriques et électroniques peuvent être récupérés par le magasin qui vous en vend un neuf

* dans les pharmacies agréées par DASTRI- Renseignements sur: www.dastri.fr
Points de collectes sur: nous-collectons.dastri.fr

* dans toutes les pharmacies

* pour un gros volume



Le tri c'est facile quand on en a compris les clefs !

Après plusieurs années de mise en place du tri des emballages à recycler sur le territoire, nous constatons toujours que certains déchets posent des questions sur leur bonne destination.

C'est pourquoi en plus du Mémo tri et de l'Abécédaire des déchets que vous avez dans les pages précédentes, nous allons tenter de vous donner les clefs du tri au quotidien.

Les déchets ne pouvant être recyclés ou valorisés seront à jeter dans le sac noir.

Afin de compléter ce point tri, nous reviendrons bientôt sur les déchets plus spécifiques comme le linge, les piles, les ampoules, les meubles, etc.

Les emballages à recycler



Astuces pour les emballages en plastique à jeter dans le sac jaune :

Ils ont soit la forme d'une bouteille, soit la forme d'un flacon, soit la forme d'un bidon.
Les autres emballages ou déchets en plastique sont à jeter dans le sac noir.





Le tri c'est facile quand on en a compris les clefs !

Les emballages en verre



Astuces pour les emballages en verre à jeter dans le conteneur à verre :

Ils ont soit la forme d'une bouteille, soit la forme d'un pot. Ce sont des emballages alimentaires.

Les déchets en verre comme les verres à boire ou la vaisselle sont à jeter dans le sac noir si vous avez de petites quantités mais pensez à bien les protéger dans un pot ou une boîte par exemple. Si vous avez de grosses quantités, déposez-les en déchèterie. Les bouchons peuvent être récupérés par certaines associations, sinon jetez-les dans le sac noir et les couvercles peuvent être jetés dans le sac jaune.



Les papiers



Astuces pour les papiers à jeter dans le sac bleu ou le conteneur à papiers :

Attention ! À partir du 1^{er} janvier 2019 : les sacs bleus n'existeront plus et tous les papiers seront à déposer dans les conteneurs à papiers.

Tous les papiers sont concernés, même les cahiers (à spirales ou agrafés), les catalogues, les livres (sans couverture rigide), les catalogues, les enveloppes (avec et sans fenêtres). Les films plastiques sont à jeter dans le sac noir.

En cas de doutes, l'abécédaire répondra plus précisément à vos interrogations. Mais si vous avez une demande plus spécifique, contactez-nous au :

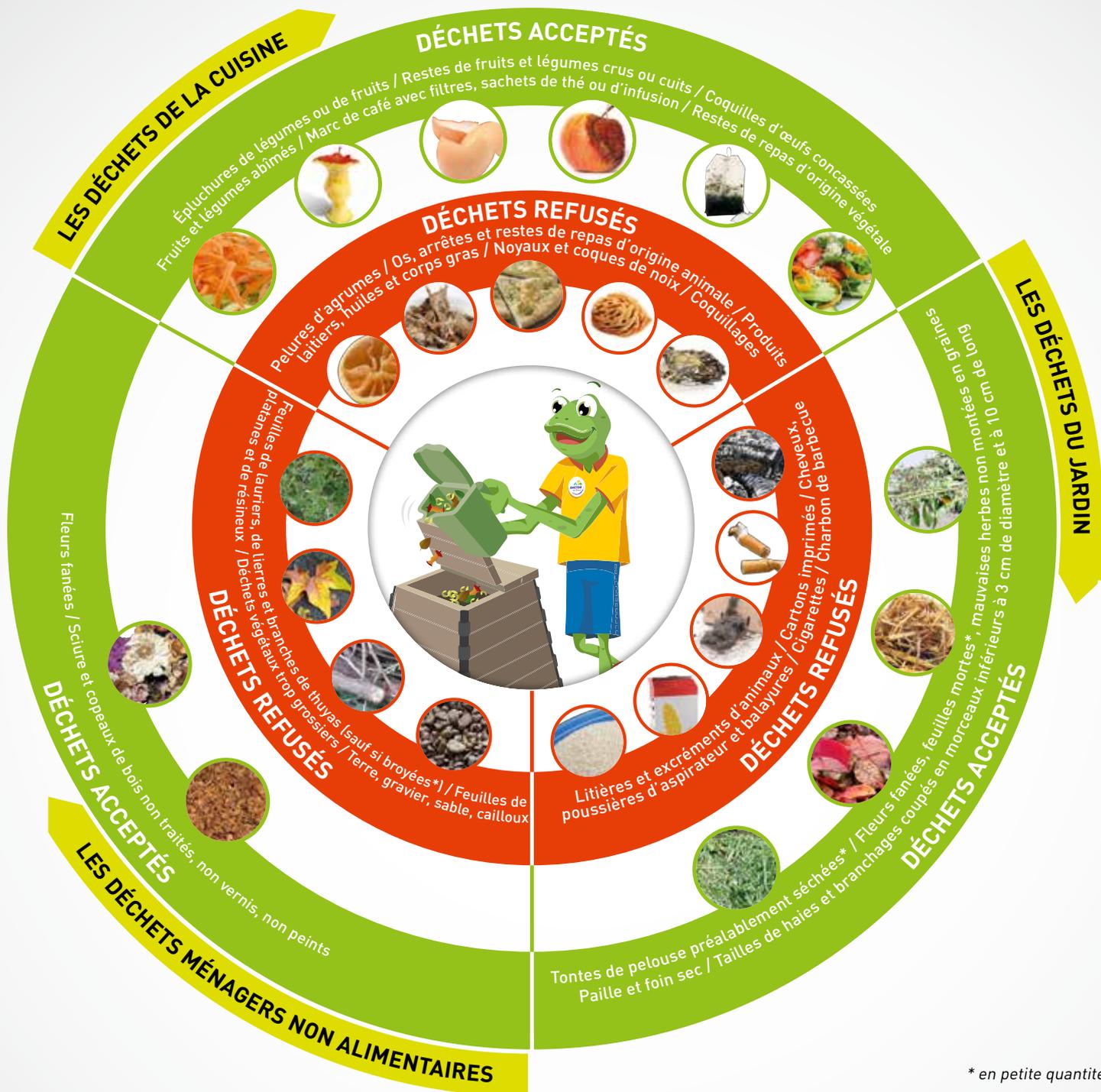
0 800 196 595

Service & appel gratuits





Réduction des déchets résiduels en valorisant les déchets fermentescibles



* en petite quantité

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Une solution pour valoriser ses déchets fermentescibles et mettre en place un projet commun avec les voisins.

Près de 20 sites mis en place sur le territoire du SMICTOM d'ici fin 2018.

Si vous aussi vous habitez dans un immeuble ou dans un lotissement où vous souhaitez mettre en place ce projet commun avec le voisinage, le SMICTOM et le CPIE vous accompagneront !

Informations :

- Sur www.smictom.com - rubrique « je réduis mes déchets » - onglet « compostage collectif » ;
- Directement auprès du SMICTOM.

Démarche totalement prise en charge par le SMICTOM (installation, composteurs, formation et suivi)





Calendrier des prochains reports de collecte pour 2018



Rappel important : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.

Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié. Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

Jours fériés 2018	COLLECTES HABITUELLES					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Samedi 14 juillet (Fête nationale)	collecte du lundi 09/07 maintenue	collecte du mardi 10/07 maintenue	collecte du mercredi 11/07 maintenue	collecte du jeudi 12/07 maintenue	collecte du vendredi 13/07 maintenue	collecte du samedi 14/07 maintenue
Mercredi 15 août (Assomption)	collecte du lundi 13/08 maintenue	collecte du mardi 14/08 maintenue	collecte du mercredi 15/08 décalée au jeudi 16/08	collecte du jeudi 16/08 décalée au vendredi 17/08	collecte du vendredi 17/08 décalée au samedi 18/08	collecte du samedi 18/08 maintenue
Jeudi 1^{er} novembre (Toussaint)	collecte du lundi 29/10 maintenue	collecte du mardi 30/10 maintenue	collecte du mercredi 31/10 maintenue	collecte du jeudi 1 ^{er} /11 décalée au vendredi 02/11	collecte du vendredi 02/11 décalée au samedi 03/11	collecte du samedi 03/11 maintenue
Mardi 25 décembre (Noël)	collecte du lundi 24/12 maintenue	collecte du mardi 25/12 décalée au mercredi 26/12	collecte du mercredi 26/12 décalée au jeudi 27/12	collecte du jeudi 27/12 décalée au vendredi 28/12	collecte du vendredi 28/12 décalée au samedi 29/12	collecte du samedi 29/12 maintenue

Attention !

Les horaires des collectes peuvent varier du jour habituel, il est donc indispensable de sortir les sacs :

- la veille après 20h00 pour les collectes du matin,
- avant 12h00 pour les collectes de l'après-midi.

Les bureaux et les déchèteries du SMICTOM sont toujours fermés les jours fériés.



JEU

Déchets à trier

Relie tous les déchets dans le bon contenant !

- Ⓐ Bouteille de lait en plastique
- Ⓑ Bouteille en verre
- Ⓒ Paquet de gâteaux
- Ⓓ Journaux
- Ⓔ Pot de crème fraîche
- Ⓕ Bocal en verre
- Ⓖ Trognon de pomme
- Ⓗ Boîte de conserve
- Ⓘ Brique de jus
- Ⓙ Pot de yaourt
- Ⓚ Paquet de céréales
- Ⓛ Cahier
- Ⓜ Flacon de shampoing



Réponse : a2 - b4 - c2 - d3 - e1 - f4 - g5 - h2 - i2 - j1 - k2 - l3 - m2



JOURNAL DU SMICTOM n°48

Journal d'information trimestriel

• **Édition** : SMICTOM du Chinoisais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél. 02 47 93 22 05 - smictomduchinoisais@smictom.com

• **Directeur de la publication** : Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinoisais
• **Rédactrice en chef** : Aurélie CADEAU

• **Conception et réalisation** : JTS Conseils • 02 47 410 555 • www.jtsconseils.com

• **Photogravure et Impression** : Les Presses de Touraine - 02 47 66 64 10.



www.smictom.com

Rejoignez-nous sur Facebook!



0 800 196 595

Service & appel gratuits